

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'une usine agroalimentaire de transformation des fruits du palmier Wassai sur la commune de MONTSINERY
TONNEGRANDE au lieu-dit Quesnel Ouest

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Yana Wassai

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DRELIN Dave

RCS / SIRET

8 2 1 8 9 7 2 6 1 0 0 0 1 1

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
ICPE 39°) a	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale : rubrique 2220 DC Installation d'un broyeur et four d'une puissance maximum de 434 kW : rubrique 2260 D Préparation et conditionnement de boissons : rubrique 2253 D
IOTA TITRE II	Rubrique 2.1.5.0 Rubrique 2.2.3.0

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Yana Wassai souhaite construire une usine agroalimentaire de transformation de fruits de palmiers Wassai, valoriser les déchets par combustion de sa chaudière pour pasteurisation ainsi que de la création d'un bassin piscicole.

La réalisation du projet nécessite l'aménagement d'un terrain déjà largement anthropisé sur une surface de 1,5 ha (dont 3000m² de surface imperméabilisée occupée par les bâtiments) où se situeront les différentes infrastructures :

- Construction de 4 bâtiments et VRD;
- Création possible d'un bassin piscicole;
- Aménagement d'un système de collecte des eaux pluviales et eaux de ruissellement avec traitement avant rejet.

4.2 Objectifs du projet

L'activité projetée vise principalement à la valorisation des fruits de palmiers Wassai par récupération et surgélation de la pulpe et par production de poudre déshydratée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre des travaux d'aménagement se succéderont plusieurs phases:

- La première comportera les travaux de terrassements , VRD et aménagement extérieur;
- La seconde sera constitué des fondations, gros ouvres et clôtures;
- La troisième phase consistera à l'aménagement des installations et à la construction des 4 hangars industriels en structure métallique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme , l'installation sera donc composé 4 bâtiments de type hangar métallique:

- Le bâtiment 1: bâtiment principal dédié au traitement des fruits;
- Le bâtiment 2 : stockage et traitement des déchets (à court terme traitement biomasse);
- Le bâtiment 3, local technique;
- Le bâtiment 4, pré-traitement des fruits (nettoyage et stockage).

Il présentera également les caractéristique suivantes:

- Un aménagement VRD;
- Des équipements de gestion des eaux ;
- Un bassin piscicole.

Certains déchets seront utilisés en biomasse (chaudière pour pasteurisateur) en compost ou en alimentation animale (bassin piscicole).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au regard des éléments en notre possession à ce stade, nous ne savons pas si le dossier sera soumis à la loi sur l'eau.

Ce projet va faire l'objet d'une demande de permis de construire et d'une demande de déclaration au titre de la législation ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du projet	15000 m ² incluant 3000 m ² de bâtiments et voiries diverses

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Parcelles section BC n° 199.200.201.
soit 70000m² environ
Situées à
Quesnel Ouest
97356 Montsinery Tonnegrade
Dans une zone industrielle

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 56' 44" 0N Lat. 52° 29' 53" 43E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le terrain d'assiette du projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type II n°230020039 appelée "Marais de la Crique de Macouria" située à plus de 200 mètre au Nord. Les caractéristiques des terrains concernés par le projets(savane, terrain anthropisé avec vergers et maisons) ne sont pas semblables à celle ayant permis le classement de la zone en ZNIEFF
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Il n'y a aucun arrêté préfectoral de protection de Biotope dans le périmètre d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le terrain n'est pas considéré comme caractéristique d'une zone humide

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit ou classé n'est présent sur la commune
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la commune de Montsinery Tonnegrade
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site inscrit ou classé n'est présent sur la commune de Montsinery Tonnegrade

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendrera de la consommation d'eau pour le lavage des fruits et des machines et installations. L'eau utilisée sur le site (eau potable et eau incendie) sera issue du réseau public de distribution d'eau potable
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Il n'est prévu d'évacuation de terres (équilibre déblais/remblais) pendant le chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le chantier de construction nécessitera des apports de matériaux (bâtiments, voiries, parkings, réseaux, etc...).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La végétation d'origine sur le site devait être essentiellement de type savane. Cependant, la partie du site à aménager a subi de fortes perturbations: présence d'anciennes habitations, vergers..Il ne subsiste guère de zone en savane sur le site projeté. Le projet entraînera une suppression des reliquats de végétations (vergers) : emplacement bâtiments, parking, voirie, bassins.. La partie de type savane existante ne sera pas impactée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Sans objet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	La construction et l'activité qui sera mise en œuvre sur le site engendrera du trafic routier. On envisage quelques passages de poids lourds sur le site et des mouvements de véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Le trafic des poids lourds et des véhicules légers qui transiteront sur le site objet du présent CERFA sera source de bruit. La vitesse des véhicules sera limitée et les moteurs des poids lourds seront à l'arrêt pendant les phases de chargement/ déchargement. L'activité de l'usine et le trafic engendreront donc quelques émissions sonores supplémentaires mais pas de nuisance supplémentaire à craindre étant donné l'existence de deux scieries de part et d'autre du site projeté.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'usine n'engendrera pas de pollutions lumineuses. Le site sera conçu de façon à ce que les émissions (inhérentes à la sécurité des personnes) soient concentrées au niveau des parkings. Il s'agira uniquement d'éclairage dirigés vers le sol pour éviter un halo lumineux.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'établissement ne présentera que peu de risques de pollution atmosphérique. Les seuls rejets atmosphériques seront : - les échappement des véhicules transitant sur le site, - les gaz de combustion de l'installation, La chaudière pour pasteurisation et le four pour séchage des fruits créeront quelques rejets dans l'air qui seront canalisés par un système de filtrage mis en place dès la conception.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales et les eaux de ruissellement provenant des toitures et du parking seront dirigées jusqu'à un séparateur d'hydrocarbures avant d'être rejetées dans les fossés de la route départementale voisine. Les eaux de nettoyage des fruits seront traitées par une unité de traitement.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents rejetés seront également traités par une unité de traitement qui sera dimensionnée suivant l'activité de l'usine.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le process n'utilisera pas de produit chimique. Les déchets des fruits (noyaux, écorces...) seront valorisés par une utilisation partielle en biomasse (chaudière), compost et utilisation pour la nourriture animale (création d'un bassin piscicole)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences de notre projet sur l'environnement sont minimales. Elles peuvent cependant être cumulées avec les activités industrielles (2 scieries de part et d'autre du site projeté) qui engendrent essentiellement du bruit.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets négatifs pouvant être engendrés par cette nouvelle activité sont minimes.

Seule la partie du terrain largement anthropisée (vergers, anciens logements de la scierie voisines) sera aménagée; les zones de type savane plus à l'est ne seront pas impactées. Aucune partie de savane ne sera aménagée, c'est pourquoi nous n'envisageons pas d'inventaire botanique.

Un système de traitement des effluents est prévu et doit être dimensionné.

Les émissions sonores seront relatives étant donné la proximité de 2 scieries.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale car étant donné l'implantation du site (environnement de 2 scieries, route), son anthropisation ainsi que la nature et le volume des activités prévues sur l'installation, nous pouvons considérer que les risques et nuisances pour l'environnement et la santé humaine induite par le projet sont très limités.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Montsiney Tongregrande le. 01/02/2013

Signature



YANA WASSAI
Lotissement Banane
97356 MONTSINERY TONNEGRANDE
SAS au capital de 1 000€
SIRET 821 897 261 00011

